



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 3767

Texte de la question

Les événements récents mis à jour par les associations ayant travaillé sur le site de La Hague montrent qu'il est urgent de briser le mur du silence entourant le traitement des déchets nucléaires. En conséquence, M. François Loncle demande à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement quelles mesures rapides elle compte prendre afin de mettre fin à l'opacité des activités de la COGEMA, tant sur notre territoire qu'à l'étranger.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est particulièrement attentive aux préoccupations exprimées par la question concernant la communication de la COGEMA sur les opérations de retraitement. Elle a d'ores et déjà rappelé à la COGEMA cette exigence d'information permanente, tant vers les autorités de contrôle que vers le public, à l'occasion notamment de l'opération de détartrage de la canalisation de rejets de la Hague. La COGEMA a entamé un certain nombre d'actions de communication, notamment au niveau local. Ces actions devront être poursuivies au sein, entre autres, de la commission locale d'informations instaurée auprès du site de la Hague, dont le cadre de fonctionnement a été modifié en ce sens. Enfin l'ensemble des autorisations qui régissent le site de la Hague sera mis à jour. Les dossiers et les études correspondantes doivent être présentés par la COGEMA d'ici à la fin de l'année, et seront soumis à enquête à la mi-1998. Ces procédures seront menées avec le souci de transparence qui doit guider tant l'administration que les industriels, ce qui a été récemment rappelé à la COGEMA, après les retards constatés dans la déclaration d'incidents rencontrés pendant les travaux de détartrage.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3767

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3123

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 423